PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA **LE 19 DÉCEMBRE 2018**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19e jour du mois de décembre 2018 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

M. Michaël BERGERON Maire de Paroisse de Saint-Célestin M. Stéphane BIRON Représentant de Ville de Nicolet M. Julien BOUDREAULT Maire de Grand-Saint-Esprit

M. Éric DESCHENEAUX Maire de Pierreville M. Réal DESCHÊNES Maire de Saint-Wenceslas M. Jean-Guy DOUCET Maire de Saint-Léonard-d'Aston M. Guy DUPUIS Maire de Sainte-Perpétue M^{me} Denise GENDRON Mairesse de Sainte-Monique M. Marc-André GOSSELIN Maire d'Aston-Jonction

M. Sylvain LAPLANTE Maire de La Visitation-de-Yamaska

M. Claude LEFEBVRE Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant

M. Mario LEFEBVRE Maire de Saint-Elphège

M. Mathieu LEMIRE Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval M. Raymond NOËL Maire du Village de Saint-Célestin M. Pascal THÉROUX Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

M. Gilles BÉDARD Maire de Sainte-Eulalie

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 28 novembre 2018
 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 5 décembre 2018
 1.5. Documents reproduits

2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - FDT

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1. Projet banque de temps en soutien aux grands diffuseurs culturels de la
- 3.2. Adoption de la politique de soutien aux projets structurants du territoire (FDST) - 2019
- 3.3. Renouvellement du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs auprès de G.D.G. Environnement Ltée
- 3.4. Adoption de la politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement au travail
- 3.5. Adoption de l'ajout de protection d'assurance des cyberrisques au contrat de la MRC

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1. Attentes signifiées envers la direction générale pour 2019
- 4.2. Rapport des présidents de comités
 - 4.2.1. Comité de suivi PDZA (5 décembre 2018)
 - 4.2.2. Comité Sécurité publique (6 décembre 2018)
 - 4.2.3. Comité d'investissement (6 décembre 2018)
 - 4.2.4. Comité d'aménagement durable et de l'environnement (18 décembre 2018)
- 4.3. Suivi du FARR / Table des MRC

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1. Liste des comptes
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1. Avis de motion Règlement 2018-13 régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme
 - 7.1.2. Adoption du projet de règlement 2018-13 régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme
- 7.2. Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1. Demande d'aide de financement pour l'élaboration du nouveau programme Agri-culture-études de l'école la Jeunesse à Sainte-Perpétue
- 8.2. Lettre d'appui au Comité de développement des communautés Nicolet-Yamaska
- 8.3. Campagne de financement École Jean XXIII

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2018-12-359 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout du point suivant :

3.6 Autorisation de transfert à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 2018-12-360 <u>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 28 NOVEMBRE 2018</u>

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 28 novembre 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 28 novembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 <u>DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 DÉCEMBRE</u> 2018

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 décembre 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, ce 19 décembre 2018.

1.5 DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u> <u>Provenance</u> <u>Sujet</u>

2018-12-01 Alliance pour la gestion du myriophylle Bilan de la gestion du myriophylle

2.0

PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - FDT

Sans objet.

3.0

AFFAIRES COURANTES

3.1

2018-12-361 PROJET BANQUE DE TEMPS EN SOUTIEN AUX GRANDS DIFFUSEURS CULTURELS DE LA MRC

CONSIDÉRANT la somme de 10 000 \$ prévue au budget 2018 pour le projet

Banque de temps en soutien aux grands diffuseurs culturel

(2018-09-278);

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) projets pour un total de demande

d'aide de 5 360 \$:

CONSIDÉRANT l'analyse de ces dossiers le 6 décembre 2018 par un comité

de sélection et la recommandation favorable de celui-ci ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du Comité et octroie :

- 1 360 \$ à la Corporation des Amis du Théâtre Belcourt pour des formations et du coaching spécialisé en gestion d'une entreprise de diffusion des arts de la scène donnés par Rideau et Culture Centre-du-Québec;
- 2 000 \$ à la Maison et Atelier Rodolphe-Duguay pour la réalisation d'un plan de communication adapté à ses différentes clientèles avec l'entreprise marketing Signé François Roy;
- 2 000 \$ au Musée des religions du monde pour la création d'une nouvelle identité visuelle et d'une ligne graphique conséquente avec l'entreprise de communication graphique Pop Grenade.

Il est également et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général à autoriser tous les versements à ces projets, suivant les termes inscrits au cadre de gestion de la Banque de temps en soutien aux Grands Diffuseurs culturels de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2018-12-362 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE (FDST) – 2019

CONSIDÉRANT les mesures de développement local et régional ;

CONSIDÉRANT les obligations et responsabilités contenues dans le Pacte

fiscal transitoire et dans l'Accord de partenariat signé par le gouvernement du Québec et ses partenaires municipaux en septembre 2015 pour le transfert des sommes du Fonds de

développement des territoires ;

CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants du territoire de

la MRC de Nicolet-Yamaska, découlant de l'Accord de

partenariat avec le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT les priorités d'intervention de même que les secteurs

d'activités ciblés par la MRC de Nicolet-Yamaska ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la *Politique de soutien aux projets structurants du territoire* de la MRC de Nicolet-Yamaska telle que proposée pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3

2018-12-363

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS AUPRÈS DE G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu le mandat des municipalités de Nicolet,

Saint-Léonard d'Aston, Sainte-Perpétue, Sainte-Monique, Grand-Saint-Esprit, Saint-Zéphirin-de-Courval, La-Visitation-de-Yamaska et Sainte-Brigitte-des-Saults, de procéder au renouvellement de l'adjudication du contrat sur le contrôle des insectes piqueurs auprès de la firme G.D.G. Environnement

Ltée pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que la firme G.D.G. Environnement Ltée maintient pour 2019

les coûts soumis lors de l'appel d'offres lancé le 22 décembre 2017 pour la somme total de 312 000 \$ (taxes non

comprises);

CONSIDÉRANT que la firme G.D.G. Environnement Ltée a obtenu du

ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs en 2018 pour et au nom de

la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC procède au renouvellement en son nom et pour le compte de toutes les municipalités susmentionnées, le contrat « Contrôle biologique des insectes piqueurs dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2019 » avec G.D.G. Environnement Ltée pour la somme total de 312 000 \$ (taxes non comprises).

Il est également résolu d'autoriser la firme G.D.G. Environnement Ltée à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation pour la

réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska pour les années 2019 et 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4

2018-12-364 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la présentation faite par le directeur général aux membres du

Comité administratif, du projet de politique de la prévention et

le contrôle du harcèlement au travail;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité administratif auprès

du Conseil des maires ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Comité de recommander au Conseil des maires l'adoption de la politique de prévention et de contrôle du harcèlement au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

2018-12-365 <u>ADOPTION DE L'AJOUT DE PROTECTION D'ASSURANCE DES CYBERRISQUES AU CONTRAT DE LA MRC</u>

CONSIDÉRANT les attaques cyber survenues en 2018 sur les territoires de la

Mauricie et le Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite ajouter à son contrat une garantie

cyberrisque;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec offre un

programme pour couvrir ce genre de sinistre selon différentes

options et limites disponibles;

CONSIDÉRANT que cette protection additionnelle n'est pas ajoutée

automatiquement au contrat de la Mutuelle des municipalités

du Québec;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec accepte

d'ajouter la garantie cyberrisque, Option B, au contrat de la MRC après analyse de la proposition selon les conditions

suivantes:

1. Surprime de 3 000 \$, taxes non comprises (tarification en

fonction de la population);

2. Se conformer aux nouvelles normes au niveau de la liste des antivirus et technologie coupe-feu acceptable à la

Mutuelle des municipalités du Québec lors d'une mise à

jour;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par le Conseil d'autoriser le directeur général à procéder à l'ajout de la protection d'assurance des cyberrisques au contrat de la MRC de Nicolet-Yamaska auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 3 000 \$ (taxes non comprises).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6

2018-12-366 AUTORISATION DE TRANSFERT À TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la MRC a pris compétence en matière de transport collectif pour ses municipalités ;

CONSIDÉRANT les résolutions 2016-03-75 et 2016-03-76 mandatant

Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska à agir pour et

au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT la somme de 62 500 \$ représentant 50 % de la somme

demandée pour l'année financière 2018 ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à transférer à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska la somme de 62 500 \$ représentant 50 % de la somme demandée pour l'année financière 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

ATTENTES SIGNIFIÉES ENVERS LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR 2019

Le directeur général informe qu'une proposition des attentes à signifier envers la direction générale pour 2019 sera déposée au Conseil des maires de janvier 2019.

4.2

RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.2.1

COMITÉ DE SUIVI PDZA

Monsieur Mathieu Lemire, président du Comité PDZA, fait un bref résumé de la rencontre du 5 décembre 2018.

4.2.2

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Raymond Noël, président du Comité Sécurité publique, fait un bref résumé de la rencontre du 6 décembre 2018.

4.2.3

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Monsieur Éric Descheneaux, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 6 décembre 2018.

4.2.4

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Madame Denise Gendron, présidente du Comité de l'environnement et d'aménagement durable, fait un bref résumé de la rencontre du 18 décembre 2018.

4.3

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

Une mention est également soulignée à madame Geneviève Dubois, préfète et mairesse de la Ville de Nicolet, pour sa présentation concernant la démarche de codéveloppement sur la gouvernance régionale lors de l'Assemblée des MRC tenue le 14 novembre 2018.

5.0

AFFAIRES FINANCIERES

5.1

2018-12-367 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **203 178,33 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Un groupe de citoyens adresse aux membres du Conseil des maires la déclaration citoyenne universelle visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique. Cette déclaration est un document qui décrit les conséquences d'un réchauffement climatique supérieur à 1,5 degré Celcius, aux niveaux de l'économie, de la santé, de l'alimentation, de l'environnement, de la sécurité nationale et internationale. Les représentants demandent au Conseil des maires un appui en adoptant cette déclaration. La préfète mentionne que le Conseil des maires est sensibilisé par l'importance de tenir compte des changements climatiques dans l'ensemble de ses documents de planification et projets qui sont réalisés mais les membres du Conseil souhaitent en discuter entre eux avant de prendre position.

7.0 <u>DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-</u> SABLIERES »

7.1 AMENAGEMENT-FORET

7.1.1

AVIS DE MOTION - REGLEMENT 2018-13 REGISSANT L'EXAMEN DE LA CONFORMITE DES REGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2018-13 ayant pour objet d'adopter un règlement régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme.

7.1.2

2018-12-368 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT 2018-13 REGISSANT L'EXAMEN DE LA CONFORMITE DES REGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDERANT	que le schéma d'aménagement et de développement révisé
	(SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 19 mai 2011;

qu'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit examiner la conformité du projet de règlement ou le règlement eu égard aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 237.2 de la Loi sur l'aménagement et

l'urbanisme, le Conseil des maires de la MRC peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire ;

7

CONSIDÉRANT que certaines modifications aux règlements d'urbanisme municipaux ne présentent pas vraiment d'enjeux au niveau

régional de l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que la définition des cas où un règlement d'urbanisme d'une

municipalité doit faire l'objet d'un examen de la conformité au SADR et au document complémentaire permettrait d'augmenter l'efficacité de la gestion des règlements

d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du

19 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2018-13 concernant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0

DEMANDES D'APPUI

2018-12-369 [

DEMANDE D'AIDE DE FINANCEMENT POUR L'ÉLABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME AGRI-CULTURE-ÉTUDES DE L'ÉCOLE LA JEUNESSE À SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT que le projet déposé conjointement par la municipalité de

Sainte-Perpétue et la Commission scolaire de la Riveraine est dynamisant pour le milieu communautaire, scolaire et

agricole;

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'orientation 4 et l'objectif 4.1 du plan

d'action du PDZA qui sont respectivement « Attirer et maintenir une main-d'œuvre compétente en agriculture » et « Valoriser l'image du milieu agricole et de l'emploi agricole » ;

CONSIDÉRANT que ce projet concorde avec l'action 15 du plan d'action du

PDZA qui est « Évaluer la possibilité d'intégrer la thématique agricole dans le milieu scolaire des écoles primaires et

secondaires via différents projets »;

CONSIDÉRANT que ce projet est planifié avec une vision de développement

durable;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et unanimement résolu que ce Conseil entérine la recommandation du Comité de suivi du PDZA afin d'accorder une aide financière de 5 000 \$ pris à même le budget du PDZA pour le projet Agri-culture-études et d'autoriser le directeur général de la MRC à signer les documents en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 <u>LETTRE D'APPUI AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS</u> <u>NICOLET-YAMASKA</u>

Les membres du Conseil des maires appuient la demande afin que la MRC de Nicolet-Yamaska s'engage auprès du Comité de développement des communautés Nicolet-Yamaska et son fiduciaire dans la mise en action dudit comité.

8.3 **CAMPAGNE DE FINANCEMENT - ÉCOLE JEAN XXIII**

La commandite ne peut être accordée, en raison d'une non-conformité à la Politique en vigueur. En référence l'article 7 exclusion : Les organismes qui ont déjà fait l'objet d'un don ou d'une commandite d'une municipalité de la MRC pour les mêmes fins.

AFFAIRES NOUVELLES

10.0

2018-12-370 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par monsieur Claude Lefebvre, maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heures guarante-cing (21 h 45).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREFETE

GENEVIÈVE DUBOIS

SECRETAIRE-TRESORIER MICHEL CÔTÉ

Signatures